

Colloque organisé en hommage à Paul Bouchet

L'égale dignité, fondement éthique des droits de la personne

Conseil économique, social et environnemental

Introduction de Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'Etat

le 11 octobre 2024

Monsieur le président de l'Institut Paul Bouchet,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous remercier, Monsieur le président, de m'avoir invité, par le truchement d'amis communs ici présents, à présider ce colloque sur *L'égale dignité, fondement éthique des droits de la personne*, organisé à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la naissance de Paul Bouchet.

Je me suis interrogé, vous le savez, sur ma légitimité à assumer cette mission. Pour dire les choses clairement, je ne m'en sentais pas vraiment digne - ce n'était pas coquetterie de ma part - et je l'ai fait savoir. Etant présent ce matin, vous vous doutez que j'ai fini par surmonter mes scrupules. Mais je dois confesser aujourd'hui qu'au moment d'accepter, je connaissais encore bien mal la personne à qui ce colloque est dédié.

Certes, j'avais précocement entendu parler de Paul Bouchet, avocat lyonnais disruptif, défenseur de militants ouvriers, paysans ou anticoloniaux et créateur du premier groupement associatif d'avocats, avant qu'il ne devienne la première société civile professionnelle, lorsque ce cadre a été consacré par la loi en 1969. J'avais bien sûr entendu parler de cet avocat devenu en 1980 bâtonnier de Lyon - ce qui relevait de l'oxymore pour qui connaît un peu Lyon et Paul Bouchet -. Je savais que Robert Badinter l'avait appelé un an plus tard, à l'automne de 1981, à siéger au sein de la Commission de révision du code pénal. Je connaissais aussi de nom le président de Fonds d'action sociale pour les travailleurs

immigrés, puis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ou encore de la Commission nationale des interceptions de sécurité. Entre temps, Paul Bouchet était devenu conseiller d'Etat. Je n'ignorais pas non plus qu'il avait été le vice-président, puis le président ATD-Quart monde. Toutefois si j'avais une certaine connaissance de son parcours, tout de même un peu superficielle, j'ignorais largement la personne, parce que nous n'avions presque jamais interagi, ni même travaillé ensemble au sein du Conseil d'Etat dont j'étais éloigné, quand Paul Bouchet y œuvrait. Nous n'avions eu que trois occasions de nous rencontrer :

-la première fois, lors des premières réunions de la Commission de révision du Code pénal : le jeune collaborateur de Robert Badinter de 32 ans que j'étais avait découvert sa simplicité et son humanité, tout comme la force et la profondeur de ses convictions sur le travail qui s'engageait alors et sur son sens ;

-la deuxième fois, en 1988, lorsque je partis pour Alger avec une délégation interministérielle négocier le retour en France ou le droit de visite des enfants des couples mixtes séparés, après les premières missions effectuées avec succès en 1985-1986 par Paul Bouchet, précisément, et Georgina Dufoix ; il y eut alors un passage de témoins entre ceux qui avaient initié cette difficile négociation et ceux qui prenaient le relais ;

-la troisième fois, lorsque j'eus à présenter en 1993 devant la CNCDH le projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, plus connu sous le nom de « Loi Pasqua » ; l'exercice n'était facile pour personne ; de mon côté, je ne voulais pas me dérober et j'ai tenu à répondre aux critiques et aux interpellations de manière aussi transparente et complète que possible ; de son côté, Paul Bouchet, sans dissimuler ses réserves et ses désaccords, a mené le débat avec les grandes qualités humaines qui étaient les siennes et qui excédaient de toutes parts le simple respect que nous devions avoir l'un envers l'autre.

J'en étais là de mon estime, mais surtout de mon ignorance, lorsque cet été, à la faveur des Jeux de Paris et de mes pérégrinations entre les sites olympiques, j'ai découvert *Mes sept utopies*, les mémoires de Paul Bouchet¹. J'en ai été profondément ému et touché. Peut-être parce qu'au-delà d'un certain âge, on ne cesse pas de s'interroger sur le sens de ce que l'on a pu faire et sur ce que l'on aurait dû faire ou, au contraire, ne pas faire. Mais surtout parce que j'ai été impressionné, sans être toujours d'accord avec lui, par le parcours singulier de Paul Bouchet, comme par le sens, la pertinence et la cohérence de ce qu'il a entrepris et souvent mené à bien : c'est de l'honneur de vivre et de l'unité d'une vie qu'il rend compte avec probité, sans grands mots, ni complaisance ou ostentation.

Une vie est tissée de choix, de refus, de contraintes et de hasards. Sans renier le poids des nécessités et des contraintes, Paul Bouchet a toujours refusé la servitude et l'abaissement des personnes et fait le choix de la liberté, mais d'une liberté au service des autres. C'est ce qu'il a

¹ Les éditions de l'Atelier, 2^{ème} édition, avril 2012, 176 p.

fait avec constance depuis l'adolescence : le refus du régime de Vichy et la participation à la résistance dans le Forez ; le syndicalisme étudiant aux plans national et international ; son engagement au Barreau - jusqu'à la défense, puis l'assistance d'un condamné à mort -, ses responsabilités nationales après 1980 au FASTI, à la CNCDH et à la CNCIS, sa mission de conseiller d'Etat et, pour finir, son engagement à ATD-Quart Monde en prenant le relais de Joseph Wresinski, puis de Geneviève Anthonioz-de Gaulle au service de la dignité de la personne humaine et, en particulier, des droits des plus démunis.

Même l'esthétique et la beauté ont trouvé place dans les *Sept utopies* de Paul Bouchet. Il est vrai que tout le monde n'a eu pas la chance d'avoir comme camarade de classe et ami proche Pierre Boulez et de lire à 20 ans, dans un texte rédigé par celui-ci pour l'Association générale des étudiants, ancêtre de l'UNEF, cette profession de foi : « *Il faut que l'Art n'existe plus, que l'on se brûle physiquement au contact de l'œuvre créée, que chacun se sente impliqué, atteint, sommé de participer. L'auteur n'existera plus comme auteur, mais comme cataclysme collectif, comme mise en question de tout principe vital* »².

Paul Bouchet a évité avec **l'utopie**, qu'il revendique hautement, le piège de la résignation et du « ras de terre » dépourvu de vision et de perspectives. Il a conjuré avec **la lucidité**, le piège de l'illusion, de l'intellectualisme et de l'idéologie. Il a aussi évité, avec **l'interdisciplinarité**, l'écueil de la spécialisation qui guette trop de professionnels.

La singularité de son approche réside, me semble-t-il, dans sa capacité à conjuguer **l'esprit, et donc la raison, le cœur et la volonté**³, ce qu'il nomme l'expérience de l'indivisible. Elle gît aussi dans l'articulation entre le réel et l'idéal, en prenant appui sur les ressources de l'imagination. Elle réside également dans la conjonction d'une pratique professionnelle obéissant à des règles qu'il faut respecter, mais aussi de la vision d'objectifs ambitieux et d'une conscience humaine particulièrement sensible. Elle est encore perceptible dans la conciliation, sans faiblesse ni opportunisme, d'impératifs contradictoires, comme il l'a fait dans la gestion des dossiers d'écoutes téléphoniques et, de manière rétrospective, des écoutes de l'Elysée des années 1985-1986.

Ce que ses souvenirs donnent à comprendre, c'est aussi la pertinence des **pas de côté** qu'il a pratiqués avec constance dans les différentes étapes de sa vie et de ses engagements professionnels. Le droit, la procédure, l'action politique ou syndicale ne sont jamais des fins en soi, mais doivent servir des buts plus élevés, notamment l'amélioration de la condition humaine. Même au Conseil d'Etat, Paul Bouchet a pu, grâce aux présidents Marceau Long et Guy Braibant, « faire du Paul Bouchet » : c'est ainsi qu'il a piloté deux rapports importants qui ont été les premiers à être publiés, l'un sur les droits de l'enfant, l'autre sur l'accès au

² Op. cit. p. 91.

³ Op. cit. p. 163.

droit et à la justice qui ont inspiré des réformes ultérieures, jamais vraiment abouties dans ces deux champs.

Je terminerai par ce qui est, aux yeux des organisateurs de ce colloque, l'apport majeur de Paul Bouchet, le cœur de son œuvre : je veux parler de son action au service de la reconnaissance et de la garantie effective des droits et, plus largement, de ses combats pour la reconnaissance de la dignité de la personne humaine. Paul Bouchet a en fait partagé, avec son charisme et son cheminement propres, les mêmes objectifs que Robert Badinter : la protection des droits fondamentaux et, parmi eux, celle de la dignité de la personne. L'une des décisions du Conseil constitutionnel dont Robert Badinter était le plus fier est celle du 27 juillet 1994 sur les lois de bioéthique qui ont consacré la valeur constitutionnelle de la sauvegarde de cette dignité contre toute forme d'asservissement et de dégradation. Dans son ordre qui a mis l'accent sur les droits de tous et les enjeux d'effectivité, Paul Bouchet a mené le même combat, de l'éthique au droit. Tout cela sera à coup sûr souligné au cours de cette journée.

Nous devons à un petit groupe de personnes, dont Paul Bouchet fait partie, une approche renouvelée des droits fondamentaux de la personne humaine et de leur effectivité dans tous les domaines : qu'il s'agisse de conditions de vie décentes pour permettre de vivre, de se nourrir et de se vêtir, ou de l'accès au logement, à la santé, au travail, à la culture, aux transports ou à l'éducation des enfants. Ceux qui sont privés de ces droits et n'y ont pas accès n'ont pas besoin qu'on leur fasse l'aumône ou la charité, moins encore qu'on les stigmatise en les traitant, directement ou non, de paresseux ou de parasites. Il est indispensable de leur permettre d'être les acteurs de leur destin et de restaurer leur pouvoir d'agir, partout où ils sont. Nous devons faire en sorte qu'ils deviennent ou redeviennent des hommes et des femmes debout. Les lois qui ont été votées en la matière, en particulier depuis 1998, ont très imparfaitement atteint leurs objectifs. Le risque est aujourd'hui, sinon le démantèlement de ce qui a été fait, du moins une résignation lâche doublée du sentiment inavoué que la loi d'airain du libéralisme est, pour répondre aux besoins des plus démunis et des plus fragiles d'entre nous, plus efficace que des politiques publiques coûteuses et jamais suffisantes. Toutes ces questions doivent être pensées à nouveaux frais dans un sens qui n'est pas celui de la doxa dominante en ce moment. Je forme le vœu que la journée d'aujourd'hui puisse faire avancer la réflexion dans ce sens.